

Le 4^e Programme d'investissements d'avenir (PIA)

Réunion stratégique ANRT
mardi 9 février 2021 à 8h30 - visioconférence

Laurent BUISSON
Directeur du programme « Centres d'excellence »

Claire BORDES
Directrice adjointe du programme « Centres d'excellence »

Le Secrétariat général pour l'investissement

NOS MISSIONS

Le Secrétariat général pour l'investissement assure la cohérence et le suivi de la politique d'investissement de l'État à travers le déploiement du Programme d'investissements d'avenir (PIA).

Engagé depuis 10 ans le PIA, finance des investissements prometteurs et innovants sur l'ensemble du territoire, dans des secteurs stratégiques pour la France (transition écologique, compétitivité des entreprises, enseignement supérieur et recherche, souveraineté industrielle, économie numérique...).



Le Programme d'investissements d'avenir (PIA)

10 ANS D'EXPÉRIENCE, 4 PROGRAMMES SUCCESSIFS

**2009**

Remise du rapport
Juppé Rocard,
Investir pour l'avenir

2014

PIA 2 : 12 milliards d'euros
supplémentaires sont
ouverts en loi de finances
initiales

2019

Remise du rapport d'évaluation
du PIA au Premier ministre
par le Comité de surveillance des
investissements d'avenir

2010

PIA 1 : 35 milliards d'euros
sont ouverts en loi de finances
rectificative

2017

PIA 3 : 10 milliards d'euros
sont ouverts en loi de finances
initiales

2020

PIA 4 : 20 milliards d'euros
dont 11 Md€ intégrés au plan
France relance



Le Programme d'investissements d'avenir (PIA)

UNE MÉTHODE ET DES PRINCIPES D'INTERVENTION RECONNUS

3 principes

guident les actions du PIA depuis 10 ans :



L'excellence



L'innovation



La collaboration

Des procédures sélectives et reconnues mais ouvertes à tous les innovateurs



Appels à projets (AAP)



Jury indépendant



Concours

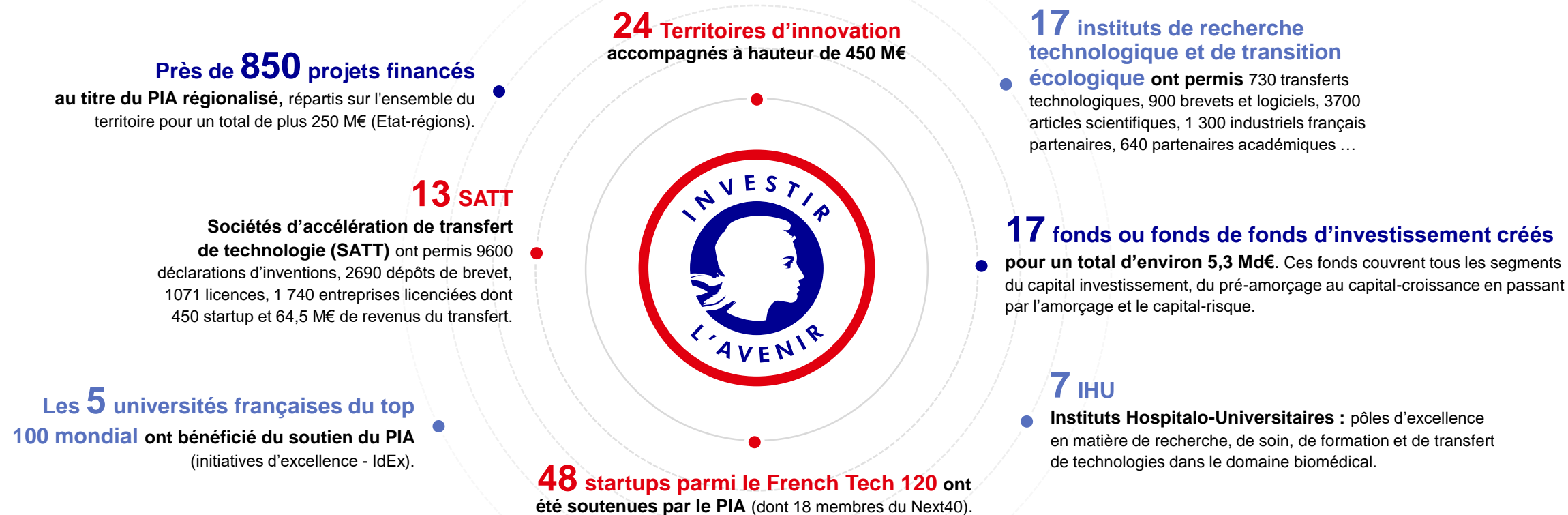
De l'émergence d'une idée jusqu'à la diffusion sur le marché d'un produit ou service nouveau, le PIA intervient sur tout le cycle de vie de l'innovation et fait le lien entre la recherche publique et le monde de l'entreprise

Le PIA repose sur un double principe d'effet de levier et de partage des risques : l'investissement de l'État dans un projet d'innovation est la plupart du temps cofinancé par des partenaires privés ou publics.



Le PIA, 10 ans de transformation du monde de la recherche et de l'innovation

10 ans après son lancement, le PIA a permis d'enclencher des transformations majeures pour notre pays et de renforcer le potentiel de recherche et d'innovation de la France.



Le Programme d'investissements d'avenir 4

Le PIA 4 : un outil adapté au présent et à la hauteur des grands enjeux de transformation

UN PROGRAMME + SIMPLE, + VERT ET + TERRITORIAL

20 Md€
sur la période
2021-2025

Le 4^e PIA double l'effort d'investissement public par rapport à ses deux prédécesseurs.

dont **11 Md€**
d'ici à 2022

Le PIA servira d'accélérateur pour l'innovation dans le cadre de la relance.

La compétitivité de notre

économie (le PIA 4 financera des projets de R&D risqués et favorisera les synergies entre le monde de la recherche et des entreprises) : **1,3 Md€**

La transition écologique

(hydrogène décarboné, souveraineté alimentaire, production plus durable, solutions nouvelles pour la ville de demain ...) : **3,4 Md€**

La résilience et la souveraineté de nos modèles d'organisation socio-économiques

(capacités propres de cybersécurité, technologies quantiques, industries de santé...) : **2,6 Md€**
(+ 1,5Md€ en fonds propres)

Le soutien aux écosystèmes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation

(financement IdEx, LabEx, IRT, ITE, IHU...) : **1,7 Md€**

Le PIA 4 : des objectifs adaptés à la décennie qui vient

Trois objectifs guideront les choix d'investissements de l'ensemble du programme :

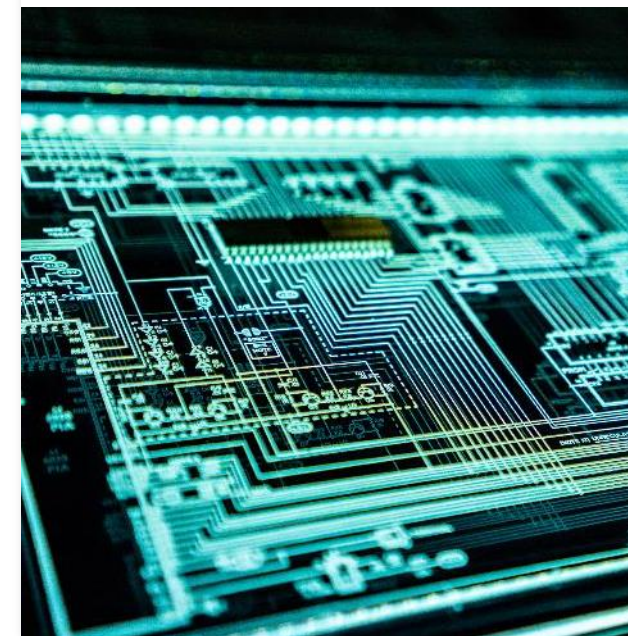
01. La compétitivité de nos entreprises



02. La transition écologique



03. La résilience et la souveraineté de nos modèles d'organisation socio-économiques



Le PIA 4 : une logique d'intervention renouvelée

L'innovation « DIRIGÉE »

12,5 Md€

OBJECTIF : Soutenir des priorités d'investissements stratégiques qui répondent aux grands enjeux de transition de notre économie et de notre société.

PAR DES STRATÉGIES D'ACCÉLÉRATION DÉDIÉES

(hydrogène décarboné, cybersécurité, enseignement et numérique, alimentation...)

12,5 Md€

En intervenant à tous les niveaux, à travers des outils de financement simplifiés :

- Les programmes et équipements prioritaires de recherche 3 Md€
- La maturation technologique, la R&D, la valorisation de la recherche 1,5 Md€
- La démonstration en conditions réelles, l'amorçage et les 1ères commerciales 2,5 Md€
- Le soutien au déploiement 3 Md€
- L'accélération de la croissance (fonds propres) 2,5 Md€

Le déploiement et la massification des innovations
(via des politiques et outils ministériels qui prennent le relais du PIA)

L'innovation « STRUCTURELLE »

7,5 Md€

OBJECTIF : Pérenniser le financement de l'écosystème de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la valorisation tout en continuant d'accompagner les entreprises innovantes.

PAR LE FINANCEMENT DE L'ÉCOSYSTÈME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE LA VALORISATION

4,25 Md€

- Des structures financées par les intérêts des dotations non-consommables (IRT-ITE, IHU, IdEx, ISITE, Labex...) 3 Md€
- Le financements par projets (appels à projets dans l'enseignement sup. et la recherche type NCU, EUR, GUR...) 1,25 Md€

PAR DES AIDES À L'INNOVATION

3,25 Md€

- Les aides de Bpifrance (y compris deep tech) 1,25 Md€
- Les concours d'innovation (i-PhD + i-Lab + i-Nov) 0,5 Md€
- Les projets structurants de R&D (PSPC + démonstrateurs) 1 Md€
- Le PIA Régionalisé (Concours d'Inno et Projets R&D) 0,5 Md€

L'innovation « DIRIGÉE »

12,5 Md€

DÉFINITION

Nouveauté du PIA 4, les *stratégies d'accélération* mobilisent l'ensemble des leviers adaptés (normes juridiques, financements, fiscalité, recherche, formation ...) afin de **soutenir des secteurs, marchés ou technologies prioritaires sélectionnés**, dans le cadre de stratégies cohérentes pilotées en interministériel

CES PREMIÈRES STRATÉGIES D'INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES POUR L'ÉTAT SERONT MISES EN ŒUVRE DÈS LA FIN 2020.

EXEMPLES

Des stratégies d'accélération vertes : hydrogène, batteries pour véhicules électriques, systèmes agricoles durables, recyclage, biocarburants, verdissement du numérique...

L'OBJECTIF

Financer des investissements exceptionnels sur quelques filières industrielles ou technologies d'avenir comme les technologies numériques, la recherche médicale et les industries de santé, les énergies décarbonées, l'agriculture responsable et la souveraineté alimentaire, les transports et mobilités durables, les villes de demain, l'enseignement numérique, les industries culturelles et créatives.

Ces *stratégies d'accélération* doivent permettre de soutenir les innovations selon leur maturité, de leur conception jusqu'aux conditions de leur déploiement, en passant par la démonstration de leur efficacité.

Des stratégies d'accélération en faveur de la résilience et de notre souveraineté :

les technologies quantiques, la cyber sécurité, l'enseignement et le numérique.

L'innovation « STRUCTURELLE »

7,5Md€

DÉFINITION

Déjà identifiés dans le cadre des précédents programmes d'investissements d'avenir, ces structures ou ces types de financements par projets permettent de **nourrir un terreau fertile indispensable** d'où naissent et grandissent les innovations les plus prometteuses. Sans ce soutien à l'innovation structurelle, les investissements dirigés qui visent à miser sur un secteur ou une technologie seraient inefficaces ou beaucoup plus difficiles à mettre en œuvre.

L'OBJECTIF

Garantir un financement pérenne et prévisible aux écosystèmes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

Ce soutien vise :

Les entreprises innovantes qui ont besoin d'accéder à des sources de financement pour couvrir le risque inhérent à leurs projets de recherche et développement et réussir à proposer des produits et services à très forte valeur ajoutée.

Les universités, écoles, organismes de recherche et de transfert de technologie qui ont besoin d'accroître leur attractivité et leur rayonnement scientifique (IdEx, LabEx, SATT, IRT-ITE, IHU...).

EXEMPLES

L'organisation de concours d'innovation

à destination des meilleurs chercheurs, entrepreneurs, TPE et PME.

Trois appels à projets lancés en 2021 :

- ExcellencES sous toutes ses formes
- Diversification des ressources dans l'enseignement supérieur et la recherche
- Innovation dans l'enseignement scolaire

Des initiatives d'excellence dans

le domaine universitaire pour renforcer l'attractivité et le rayonnement de la recherche française dans le monde.

Le PIA 4 : les territoires, partenaires clés du nouveau programme

Le Programme d'investissements d'avenir se tient déjà aux côtés des territoires avec des actions comme « **Ville de demain** », ou plus récemment « **Territoires d'innovation** ».

Le PIA 4 comportera une dimension territoriale amplifiée, dans son volet dirigé comme dans son volet structurel, par la recherche de partenariats renforcés avec les grands acteurs des territoires et par l'enrichissement des innovations grâce aux démonstrations territoriales.



L'enveloppe régionalisée du PIA passe de **250 à 500 M€** (100 M€ par an sur 5 ans).



Le PIA 4 déploie des **aides à l'innovation à hauteur de 1 250 M€**, distribuées par les directions régionales de Bpifrance, **pour accompagner des entreprises innovantes partout sur le territoire.**



La dimension territoriale des stratégies d'accélération nationales s'illustrera à la fois par l'association des régions à leur élaboration mais aussi par la mise en œuvre de « **démonstrateurs territoriaux** » permettant de tester en conditions réelles les innovations développées.



En savoir plus sur les investissements d'avenir

<https://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi>



Suivre l'actualité du SGPI

S'abonner à la newsletter [#ImpactPIA](#)
[Twitter](#) | [LinkedIn](#)



Nous contacter

contact.sgpi@pm.gouv.fr
laurent.buisson@pm.gouv.fr
claire.bordes@pm.gouv.fr

